



Chères Sussarguaises, chers Sussarguois,

Alors que les vacances scolaires démarrent, les chantiers se multiplient à Sussargues et une longue période de travaux nous attend jusqu'au printemps prochain.

Plusieurs partenaires sont engagés dans ces actions qui visent à renouveler le réseau d'eau potable particulièrement vieillissant, réaliser un aménagement paysager dans le cœur du village et offrir au centre commercial et à cette partie du village une place piétonne agréable et une traversée plus apaisée.

La Régie des Eaux, la Métropole, la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole sont les partenaires de la Commune pour ces opérations d'envergure qui étaient à l'étude depuis quelques années.

Alors que l'aménagement paysager de la place du 14 juillet est en cours, la Régie des Eaux vient de débuter des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable. Cette mission est préalable à la réfection des voiries prévue à l'automne. La Régie travaille sur plusieurs phases, qui vous sont présentées dans cette lettre, profitant ainsi de la période estivale, et ce jusqu'à fin octobre.

Par la suite, la Métropole prendra le relais pour l'aménagement de la Grand Rue Louis Bouis, du chemin des Prés à la Mairie.

À noter que **les commerces et services du cœur de ville resteront accessibles** et nous ne pouvons que vous inciter fortement à les soutenir par votre présence et votre fidélité.

La Municipalité est particulièrement consciente des désagréments occasionnés, tant pour les riverains qui subissent le bruit, la poussière et les modifications de circulation, que pour les habitants des déviations et les véhicules traversant le village.

Durant ces mois de désagréments, nous ne pouvons que vous conseiller autant que possible la marche et le vélo pour venir en cœur de ville. Parallèlement, la mise en place d'une « Zone Bleue » permettra d'expérimenter la limitation de durée de stationnement sur la place du 14 juillet.

L'équipe municipale, la police municipale et les agents restent à votre disposition tout au long de cette période dont l'objectif vise à offrir à Sussargues un cœur de ville rénové, apaisé et propice au lien social.

Comptant sur votre compréhension et votre patience,

Bien sincèrement



Eliane LLORET
Maire de Sussargues

TRAVAUX RÉSEAU D'EAU - GRAND RUE LOUIS BOUIS

- Présentation de la zone de chantier -



PHASE 1 : DU 17 JUILLET AU 31 JUILLET 2023

PHASE 1

En détails

Du 17 juillet au 31 juillet :

- La **Grand Rue Louis Bouis sera barrée** après la rue du Valentibus jusqu'au début du centre commercial (jour & nuit).
- **L'accès aux commerces** du centre ville se fera par la Grand Rue Louis Bouis dans le sens Castries (via la route de Montpellier) --> centre ville.
- La **rue du Valentibus sera en sens interdit**, pendant cette période, de son carrefour avec la rue des Fauvettes jusqu'à la Grand Rue Louis Bouis.
- **L'accès à la 1^{ère} partie du chemin du Bérange et la rue des Perdigals** se fera par le chemin des Prés. La circulation sera rétablie à double sens sur le chemin du Bérange pour permettre l'accès aux riverains.

Réseau Bus

Réseau bus Hérault transports (ligne 612) :

- Arrêts Arbousier / Coopérative / Mairie et Mazes : non desservis

Réseau TAM :

- Arrêts Mairie / Mazes : non desservis

PHASE 2 : DU 31 JUILLET AU 14 AOÛT 2023

PHASE 2

- En détails** > Du 31 juillet au 14 août :
- **La Grand Rue Louis Bouis sera barrée** de la place du 14 juillet jusqu'au chemin des Près.
 - **L'accès aux commerces** du centre ville se fera par la Grand Rue Louis Bouis côté mairie.

- Réseau Bus** Réseau bus Hérault transports (ligne 612) :
- Arrêts Arbousier / Coopérative / Mairie et Mazes : non desservis
- Réseau TAM :
- Arrêts Mairie / Mazes : non desservis

PHASE 3 : DU 14 AOÛT AU 01 SEPTEMBRE 2023

PHASE 3

- En détails** > Du 14 août au 1er septembre :
- **La circulation sur la route de Montpellier sera en alternat** entre les numéros 6 et 10 de la rue.
 - **L'accès aux commerces** du centre ville se fera comme habituellement, par les deux côtés.

- Réseau Bus** Réseau bus Hérault transports (ligne 612) :
- Arrêts Arbousier / Coopérative / Mairie et Mazes : non desservis
- Réseau TAM :
- Tous les arrêts seront à nouveau desservis.

PHASE 4 : DU 4 SEPTEMBRE À FIN OCTOBRE 2023

PHASE 4

- En détails** > À partir du 4 septembre jusqu'à fin octobre :
- **Sur cette période, des travaux seront prévus sur le chemin des Courtines** (qui sera fermé à la circulation entre la Grand Rue Louis Bouis et la rue de la Communale). En fonction de l'avancement du chantier, le chemin des Courtines entre la place des Mazes et la rue de la Communale sera ouvert à la circulation à double sens pour permettre l'accès des riverains.
 - Seront prévus également **des travaux sur le parking des Courtines** dont l'accès sera fermé pendant une période d'un mois.

- Réseau Bus** Tous les arrêts de bus seront à nouveau desservis.

DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX :

- **Les commerces et services restent accessibles : ne les oubliez pas !**
- **Suivi en temps réel de l'avancée des travaux sur le site de la mairie**
- **Une déviation est mise en place** : la traversée de Sussargues se fait par
 - > la rue du Pic St loup
 - > la rue du Valentibus
 - > le chemin du Bourgidou
 - > la rue du Clos des Aires
 - > la rue des Aires
 - > la rue des Arbousiers

Travaux de voirie : en cours et à venir...

TRAVAUX CŒUR DE VILLE

En détails A partir du mois de novembre, une fois les travaux du parc du cœur de ville terminés, la métropole entamera des travaux pour **aménager la future place du village et permettre ainsi aux commerçants de bénéficier d'un nouvel îlot piétonnier.**

TRAVAUX DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

En détails Des aléas, indépendants de la volonté de la commune, ont impacté la durée des travaux. **Le déménagement est prévu pour les vacances de la Toussaint.** Cela permettra en parallèle, l'embellissement de la cour de l'école grâce à une végétalisation des lieux.

MISE EN PLACE D'UNE ZONE BLEUE PLACE DU 14 JUILLET

En détails **Une zone bleue va bientôt voir le jour sur le parking, le long de la Grand Rue Louis Bouis.** Le stationnement sera limité à 2h aux principales heures de la journée. Les véhicules devront arborer un disque de stationnement pour ne pas être en infraction. Ces disques seront mis à disposition à l'accueil de la mairie et chez les commerçants.

VITESSE DE CIRCULATION DANS SUSSARGUES : 30 km/h

En détails Pour rappel, **la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h dans toute l'agglomération**, excepté pour le tronçon situé entre le stade Jules Rimet et la rue des Chênes verts, où la vitesse est limitée à 50 km/h.



POUR RAPPEL :

- > Tous les chantiers sont **interdits au public.**
- > Les **feux de chantier doivent être respectés** au risque d'entraver la fluidité de la circulation.